

Madame, Monsieur,

Suite aux dernières décisions gouvernementales, nous vous rappelons l'organisation imposée pour les 4 semaines à venir :

- Du mardi 6 au vendredi 9 avril : cours en distanciel
- Du samedi 10 au dimanche 25 avril : vacances scolaires
- Du lundi 26 avril au vendredi 30 avril : cours en distanciel
- Reprise des cours en présentiel le lundi 3 mai

Les équipes pédagogiques mettent dès aujourd'hui en place la **continuité pédagogique** à distance pour que les étudiants poursuivent l'apprentissage dans les différentes disciplines.

Nous vous rappelons que **le suivi des cours en distanciel est obligatoire, les étudiants n'ont pas 4 semaines de vacances**. Un contrôle des présences sera effectué lors de chaque visio. Les étudiants devront également respecter les dates limites de restitution des travaux demandés par les enseignants. Tous ces éléments seront pris en compte par le conseil de classe de fin de 1^{ère} année.

Dans cette période d'incertitude, les **stages** sont parfois difficiles à trouver quels que soient les domaines d'activité. Nous comptons sur vous pour inciter vos enfants à poursuivre activement la recherche d'entreprises ou associations susceptibles de les accueillir. La date limite de la période de stage peut être décalée jusqu'au 18 juillet. Les jeunes ont aussi si besoin, la possibilité de faire une semaine de stage en complément, la semaine du 23 août.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles, et vous remercions d'avance de votre compréhension.

Très cordialement,

L'équipe de direction

Lycée Sacré-Cœur la Salle